Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260312-DEL_2026_19_09-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du **12 mars 2026**

Convoquée le 6 mars 2026

Délibération n° 2026 – 19

Commande publique : approbation d'un devis pour la collecte des déchets du camping de la Manchette

Le 12 Mars 2026, à 14h30 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Mariannick MOUTON, Auriane JARDIN, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Roselyne GOUPY, Vincent CARRÉ*

Absents représentés :

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COCO

Frédérique CARRE expose ce qui suit :

Dinan Agglomération a annoncé il y a quelques mois la fin de la collecte des déchets du camping municipal de la Manchette, contraignant ainsi l'établissement à faire appel à une entreprise privée.

4 entreprises ont été sollicitées afin d'avoir une solution de collecte dès l'ouverture du camping. Deux d'entre elles n'ont pas été retenues car proposent des bacs à roulettes pour le stockage des déchets. Or les bacs à roulettes impliquent un nettoyage à chaque levée et demande une surface de stockage qui dépasse les capacités du camping.

Deux autres offres ont été étudiées

- PAPREC pour un montant de 46 296,00 € TTC / an
- THEAUD pour un montant de 49 600,00 € TTC/an

L'offre de PAPREC est la moins-disante et a l'avantage de proposer des colonnes de 10 m3 contre 8 pour l'entreprise THEAUD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise PAPREC pour un montant annuel de 46 296 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer le devis
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe du camping municipal.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 12 mars 2026

Jean-Luc PITHOIS
Maire

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre COCO